

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 04 Avril 2018

L'an deux mille dix huit, le 04 Avril, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28 Mars 2018, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LHERMEROULT Patrick, Maire.

Étaient présents : LHERMEROULT Patrick, Maire
ROCREE Roselyne, DUHAMEL Agnès, DAUBE François, ROHEE Nathalie,
ALLORGE Hervé, QUERUEL Geneviève, FAUCHER Laurent, BOUCHER
Martial, DANEL Sandrine

Absent : LEMOUCHE Francis,

Secrétaire de Séance : ROHEE Nathalie

Ouverture de séance à 20h00

1- Vote du Compte Administratif et Compte de Gestion 2017 :

Madame Geneviève QUERUEL présente les documents budgétaires de l'exercice écoulé :

Fonctionnement :

Recettes : 162 770.12 €

Dépenses : 156 858.40 €

Excédent : 5 911.12 €

Investissement :

Recettes : 110 914.43 €

Dépenses : 198 938.28 €

Déficit : 88 023.85 €

DEFICIT de l'exercice réel de 2017 : 82 112.73 €

Le compte de gestion 2017 est adopté à 10 voix pour.

BERENGEVILLE					
INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
	Recettes investissement	110 914.43		Recettes fonctionnement	162 770.12
-	dépenses investissement	198 938.28	-	dépenses fonctionnement	156 858.40
=	résultat invt 2016	-88 023.85	=	résultat d'exécution 2016	5 911.72
+	résultat reporté	89 444.00	+	résultat reporté	115 116.28
=	résultat 001 à reporter	1 420.15	=	total pouvant être affecté à l'investissement	121 028.00
-	restes à réaliser dép	75 333.33			
+	restes à réaliser recettes	75 000.00		total pouvant être affecté au besoin de finct investisst	121 028.00
=	besoin de financt investisst 1068	néant			
	résultats intégrant RAR		-	besoin de financt invt	néant
			=	total 002 à reporter	121 028.00

Il est prévu 75 333.33 € de restes à réaliser en dépenses d'investissement et 75 000 € en recettes d'investissement. Ces sommes correspondent aux travaux de la Mairie et de la salle des fêtes.

Le compte administratif 2017 est adopté à 9 voix pour.

- Affectation du résultat :

Le Conseil Municipal vote l'affectation des résultats de l'exercice pour report au budget primitif 2017 à 10 voix pour de la façon suivante :

En excédent de Fonctionnement : 121 028.00 €

En excédent d'investissement : 1 420.15 €

2- Vote des taux 2018 :

Les taux d'imposition de l'année 2017 étaient les suivants :

Taxe d'habitation : 13,04 %

Taxe foncière sur le bâti : 12,15 %

Taxe foncière sur le non bâti : 34,42 %

CFE (entreprise) : 12,34 %

Après discussion ; le conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2018.

3- Budget 2018 :

La commission des finances a travaillé sur le budget, le conseil rentre dans les détails de celui-ci, après lecture de la liste des subventions aux associations 2018, le conseil opte pour les subventions suivantes dans le nouveau budget 2018 :

Coopérative scolaire école : 400 €

Croix rouge : 100 €

Kiosque d'atelier de Quittebeuf : 315 €

La prévention routière : 50 €

Monuments et sites de l'Eure : 35 €

Comité des fêtes de Bérengeville la campagne : 1 000€ pour la participation 2018

CCAS de Bérengeville la Campagne : 3 500.00 €

SITS du Plateau (transport enfants) : 6 368.00 €

SIVOS Bacquepuis / Bérengeville : 47 162.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir étudié, article après article le projet de budget primitif, vote le budget 2017 à 10 voix pour, arrêté comme suit :

➤ Recettes et dépenses de fonctionnement : 276 768.73 €

➤ Recettes et dépenses d'investissement : 296 218.73 €

4- Augmentation du temps de travail du poste d'agent d'entretien :

Une délibération concernant la modification du contrat d'Emmanuel DUVALLET, pour passer de 12/35^e à 15/35^e fut votée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

5- Points sur les travaux :

Suite au curage de la Mare Freneuse, géré par la Communauté de Commune, il n'y a, de ce fait, aucun devis et suivi du cahier des charges.

Route de Louviers : un transformateur fut installé. Le branchement électrique sera effectué la semaine prochaine.

Concernant les travaux des 2 chemins ruraux des Houlettes et du Moulin, ils consistent à reprofilé et à stabilisé le terrain, avec la participation des riverains.

6- Questions diverses :

Concernant le logiciel de comptabilité (Pack E-Magnus) le conseil municipal souhaite renouveler le contrat d'un an au lieu de trois.

Suite à la dissolution du SITS (transports scolaires) au 31/12/2017, à ce jour, aucune demande de convention n'a été faite à la commune par l'EPN (Evreux Porte de Normandie).

Pour les subventions aux associations et autres, le Conseil Municipal exige un droit de regard sur les comptes.

Point d'apport volontaire : Il a été trouvé des débris de verres autour de la colonne.

La séance est levée à 23h15.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Patrick LHERMEROULT

LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne	DUHAMEL Agnès	ALLORGE Hervé
BOUCHER Martial	DANEL Sandrine	DAUBE François	FAUCHER Laurent
LEBOUCHER Francis Absent	QUERUEL Geneviève	ROHEE Nathalie	